



À quoi servira le parc ?

Six orientations de gestion sont proposées et appelées à figurer dans le décret de création du parc naturel marin :

- **améliorer la connaissance des espaces littoraux et marins** autour du cap Corse et de l'Agriate dans leurs composantes naturelles et culturelles, par l'inventaire, le recueil et l'approfondissement des connaissances scientifiques, des savoirs locaux et de la recherche participative ;
- **sensibiliser, responsabiliser et accompagner les différents publics** pour que leurs pratiques répondent aux enjeux de développement durable et de préservation de la biodiversité marine ;
- **préserver, voire restaurer, l'intégrité des écosystèmes marins et littoraux**, notamment celle des habitats et espèces rares ou emblématiques du parc ;
- **contribuer à la caractérisation, l'évaluation et l'amélioration de la qualité des eaux**, indispensables au bon fonctionnement et au bon état des écosystèmes marins du cap Corse et de l'Agriate ;
- créer et entretenir une dynamique pour que les activités professionnelles et de loisirs fassent du parc **un modèle exemplaire de développement durable et équitable, ouvert à l'innovation** ;
- **se réappropriier la culture maritime locale et transmettre la passion de la mer** : espace d'évasion, de liberté mais aussi de devoir.

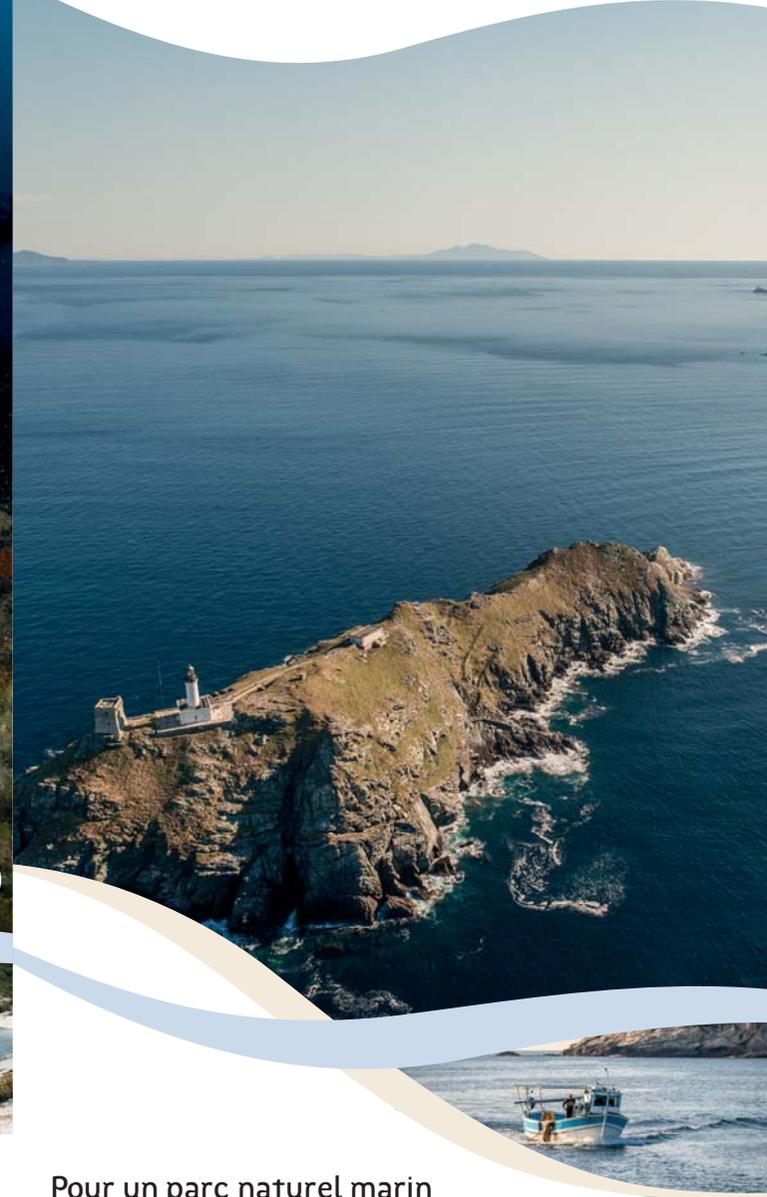
Mission d'étude pour un parc naturel marin autour du cap Corse et de l'Agriate

Bât. D - Résidence Plein Sud
Avenue Paul Giacobbi
20600 Bastia

mission.cap-corse@aires-marines.fr
www.aires-marines.fr/cap-corse



D. Buron ; Communication OEC - L. Calonna ; F. Hôlon / Agence des aires marines protégées ; J. Marreil / CO 2B - G. Perigent / E&E.L. ; Eric Valtro ; PEFC 10-31-1238



Pour un parc naturel marin
autour du cap Corse et de l'Agriate

Pour un parc naturel marin autour du cap Corse et de l'Agriate

Qu'est-ce qu'un parc naturel marin ?

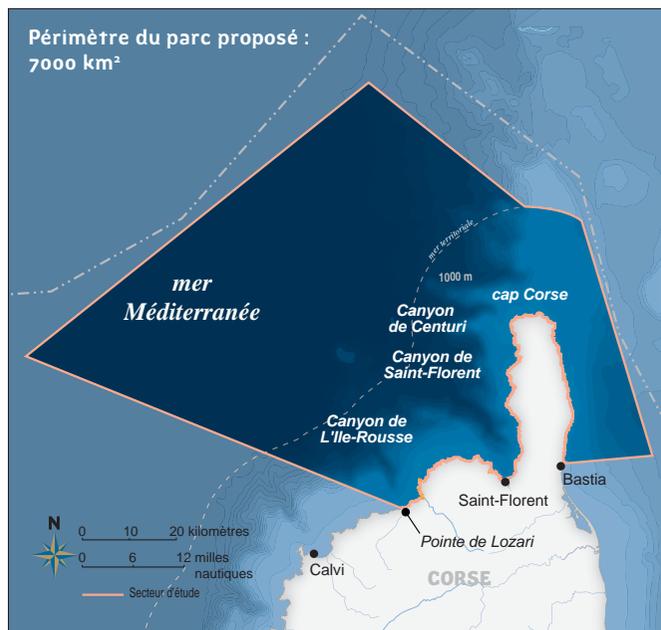
Un parc naturel marin est une aire marine protégée qui répond à trois objectifs complémentaires :

- **connaître** le milieu marin ;
- le **protéger** ;
- aider au **développement durable des activités**.

Une gouvernance locale

Le parc naturel marin est gouverné par un **conseil de gestion** qui émet des avis et est force de propositions pour la gestion et la protection de son espace maritime. La gouvernance proposée veille aux équilibres de représentation et se compose de 46 membres dans le cadre du projet de parc soumis à enquête publique au printemps 2016 : élus locaux, représentants des acteurs socioprofessionnels et de loisirs, associations environnementales et culturelles, services de l'État et personnalités qualifiées. Ce conseil est appelé à élaborer le plan de gestion et à décider des actions à mener. Il peut rendre des avis notamment sur le développement d'activités pouvant altérer le milieu marin.

L'Agence des aires marines protégées et l'Office de l'Environnement de la Corse fournissent les moyens humains et financiers, et apportent leur expertise.



Pourquoi créer un parc naturel marin ?

Les espaces marins et littoraux de la pointe de Lozari à Bastia abritent des milieux riches et variés. **Ils constituent des lieux de vie** (reproduction, nurserie, étape migratoire, etc.) pour de nombreuses espèces qui profitent de la diversité des paysages sous-marins : canyons, plateau continental, fonds sableux, coralligène, herbiers, etc.

La beauté et la diversité des espèces et des fonds marins et littoraux constituent **le socle de nombreuses activités** (tourisme, trafic maritime, pêche artisanale, activités de loisirs, etc.) et contribuent à forger une identité maritime locale. **Désormais, les équilibres sont fragiles** et les pressions s'accroissent incitant à une gestion attentive du milieu.

Chiffres clefs

- 100 km² d'herbiers de posidonie ;
- 26 ha d'atolls de coralligène au nord du cap Corse ;
- 8 espèces de cétacés dont 85 grands dauphins identifiés ;
- 50 couples de puffins cendrés, 4 couples de balbuzards pêcheurs ;
- 236 espèces d'oiseaux migrateurs ou sédentaires ;
- 72 licences de pêche et 3 cantonnements de pêche ;
- 18 000 navires marchands par an dans le canal de Corse ;
- Centuri, 1^{er} port de pêche à la langouste rouge de France ;
- 10 000 habitants sur 27 communes, cinq fois plus en période estivale ;
- Une cinquantaine de prestataires d'activités de pleine nature et de nombreuses activités de loisirs.

La concertation



Depuis septembre 2015, la mission d'étude du projet de parc a réuni au sein de groupes de travail des usagers, des professionnels et des acteurs représentatifs des différents intérêts liés à la mer.

L'objectif: travailler sur une proposition commune de périmètre, d'orientations de gestion et de composition de conseil de gestion. L'enquête publique, organisée entre le 18 février et le 12 avril 2016 dans 27 communes, a permis aux habitants de se prononcer sur le projet proposé. (www.aires-marines.fr/cap-corse)